CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 21 MARS 2017 COMPTE RENDU SYNTHETIQUE

I. ADMINISTRATION GENERALE

> <u>RAPPORTEUR</u> : Monsieur le Maire

1) Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 13 février 2017. Le Conseil Municipal a approuvé le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 13 février 2017.

II. URBANISME - DOMAINES - TRAVAUX

> RAPPORTEUR: Monsieur LIEVENS

ADOPTE

2) Vente amiable de l'immeuble sis 41 rue d'Outreau, cadastré AH 188, à Madame Andrée CUGNY.

L'immeuble sis 41 rue d'Outreau au Portel, cadastré AH 188, étant libre d'occupation, l'assemblée délibérante a décidé de procéder à sa vente amiable à Madame Andrée CUGNY, pour un montant de 65.000 Euros.

III. SUBVENTIONS - CADRE DE VIE

> <u>RAPPORTEUR</u> : Monsieur le Maire

3) Fonds de Soutien Spécial à l'Investissement : <u>demande de subvention 2017</u>.

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du Fonds de Soutien Spécial à l'Investissement 2017 pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux, le montant prévisionnel des travaux étant fixé à 101.240 Euros HT.

4) Garantie Communale Progressive (G.C.P.): demande de subvention 2017.

ADOPTE

Output

Description of the progressive (G.C.P.)

Il est prévu de solliciter une subvention au titre de la Garantie Communale Progressive 2017 (G.C.P.), pour les dossiers suivants :

- ✓ Aménagement du terrain de football du stade Amour Sergent pour un montant de 299.377,07 Euros HT,
- ✓ Création d'une aire multisports sur le quartier prioritaire Henriville Montplaisir pour un montant de 101.247,56 Euros HT.
- ✓ Création d'une aire de jeux square Paul Eluard pour un montant estimé de 15.000 Euros HT.
- 5) Dotation de Solidarité Communautaire pour les équipements communaux : DSCe : <u>Demande de subvention</u> <u>2017 et 2018</u> : Aménagement de la place de l'Eglise. <u>ADOPTE</u>

L'assemblée délibérante a autorisé Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, au taux maximum, au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire pour les équipements communaux pour l'aménagement de la place de l'Eglise d'un montant de 730.000 Euros HT.

Date d'affichage: le 23/03/2017